

ABF

Opérateur



Enveloppe

- M€

Forme

Subvention selon 3 régimes d'aide

Intensité

Selon le régime entre 30% et 70%

Période

Jusqu'au 17/08/2022

Contact

Franck MAUDOUX

Directeur Développement

06-33-04-37-74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

AIDE NATIONALE

AIDE SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES GRANDES CONSOMMATRICES D'ÉNERGIE

CONTEXTE & OBJECTIFS

Dans le cadre du plan de résilience et pour faire face à la hausse du coût d'approvisionnement en gaz naturel ou en électricité, le gouvernement a institué un décret fixant une aide aux entreprises particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la crise ukrainienne.

BÉNÉFICIAIRE

Sont éligibles les entreprises créées avant 1^{er} décembre 2021, exerçant une activité économique particulièrement affectée par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine

PROJETS

Cette aide vise les entreprises dont :

- Les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3% du CA en 2021
- Les prix du gaz et/ou d'électricité ont subi un doublement sur la période d'éligibilité par rapport à une moyenne des prix sur l'année 2021 (période de référence juin, juillet août 2022)

Les plafonds d'aide seront appréciés au niveau du groupe sur la période du 01/03/2022 au 31/12/2022